

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 9 mars 2023 Par suite d'une convocation en date du 3 mars 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 9 mars 2023 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12 Délibération n° 15_2023</p>	<p>Etaient présents : Alexandre BAUDET, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, André MORARD, Béatrice TISSOT, Marie TROUILLET, Marie-José GIUSTI, Rémi BESSERER</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents excusés : Yanis ETHEVE (a donné pouvoir à Jérémie COURLET), Céline GEORG (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Gaëlle MESSINA, Carole ETTORI, Aline SIMOES</p> <p>Secrétaire de séance : Alexandre BAUDET</p>

Objet : RÉNOVATION ÉCLAIRAGE DE LA SALLE DES FÊTES : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT

M. Jérémie COURLET informe que l'éclairage de la salle des fêtes est vétuste et pourrait être remplacé par des éclairages LED moins coûteux et moins énergivores.

Ce remplacement permettrait un gain énergétique d'environ 60 %.

Le montant de ces travaux s'élèverait à 8 730 € HT.

Il indique que ce projet pourrait faire l'objet d'une subvention de l'État dans le cadre du fonds vert.

Après discussion, le conseil municipal décide :

- de lancer ce projet de rénovation de l'éclairage de la salle des fêtes,
- de valider le devis de l'entreprise GIROD Thierry d'un montant de 8 730 € HT,
- de solliciter une aide de l'État de 50 % dans le cadre du fonds vert, soit 4 365 €,
- autorise M. le Maire à réaliser le dossier de subvention et signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Alexandre BAUDET</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------



[Handwritten signature of Alexandre BAUDET]